



Maison des Français de l'Étranger

Chine - Hong Kong

Ministère des affaires étrangères Maison des Français de l'étranger
Téléphone: 01.43.17.60.79 Téléphone: 01.43.17.60.79
Courriel: mfe@mfe.org Courriel: mfe@mfe.org
Internet: <http://www.mfe.org>

Fichier généré le 28 sept. 2009

Sommaire

<u>Chine - Hong Kong</u>	1 / 41
<u>Présentation du pays</u>	3 / 41
<u>Histoire</u>	3 / 41
<u>Constitution et gouvernement</u>	4 / 41
<u>Langue</u>	5 / 41
<u>Religion</u>	5 / 41
<u>Géographie</u>	5 / 41
<u>Climat</u>	6 / 41
<u>Villes principales</u>	6 / 41
<u>Economie</u>	7 / 41
<u>Principaux indices</u>	8 / 41
<u>Vie pratique</u>	10 / 41
<u>Entrée et séjour</u>	10 / 41
<u>Maintien du contact avec la France</u>	12 / 41
<u>Cadre de vie</u>	15 / 41
<u>Coût de la vie</u>	16 / 41
<u>Logement</u>	18 / 41
<u>Equipements domestiques</u>	19 / 41
<u>Alimentation</u>	19 / 41
<u>Habillement - linge de maison</u>	21 / 41
<u>Automobiles</u>	21 / 41
<u>Transport</u>	22 / 41
<u>Santé</u>	24 / 41
<u>Hong Kong</u>	24 / 41
<u>Emploi, stage</u>	26 / 41
<u>Marché du travail</u>	26 / 41
<u>Outils pour la recherche d'emploi</u>	26 / 41
<u>Organismes sur place pour la recherche d'emploi</u>	26 / 41
<u>Ce que recherchent les recruteurs</u>	27 / 41
<u>Protection sociale</u>	33 / 41
<u>Régime local de sécurité sociale</u>	33 / 41
<u>Convention de sécurité sociale</u>	33 / 41
<u>Pour en savoir plus</u>	33 / 41
<u>Fiscalité</u>	35 / 41
<u>Convention fiscale</u>	35 / 41
<u>Fiscalité du pays</u>	35 / 41
<u>Scolarisation</u>	39 / 41
<u>Scolarisation dans le système français</u>	39 / 41
<u>Enseignement supérieur</u>	39 / 41
<u>Pour en savoir plus</u>	40 / 41
<u>Librairies spécialisées</u>	40 / 41
<u>Bibliographie</u>	40 / 41

Chine - Hong Kong

- **Langue** : cantonnais, mandarin et anglais
- **Nombre d'habitants** : 6,8 M
- **Monnaie** : Dollar Hong-kongais (HKD)
- **Décalage horaire** : + 6h en été et + 7h en hiver (par rapport à Paris)
- **PIB** : 156 Mds US\$
- **Climat** : sub-tropical

Au 31 décembre 2008, 7 340 Français étaient inscrits au "registre des Français établis hors de France".

Cette communauté est majoritairement constituée d'expatriés et principalement concentrée sur l'île de Hong Kong.

A noter que, après sept ans de résidence continue, les étrangers bénéficient d'une carte d'identité hongkongaise qui leur permet de résider indéfiniment à Hong Kong.

Les Français représentent la communauté européenne la plus importante, exceptions faites, pour des raisons historiques, de la communauté Britannique, des Hongkongais dotés de passeports "citoyen britannique d'outre-mer" (BNO), de la communauté portugaise dont la plupart des membres sont d'origine chinoise.

Les intérêts économiques de la France sont importants à Hong Kong ; En 2007, 680 sociétés françaises étaient recensées sur le territoire, dont 1/3 à vocation régionale, 1/3 à vocation locale et 1/3 d'entreprises locales créées par des Français.

Dernière mise à jour de cette rubrique : 20/02/2009

Présentation du pays

Histoire

Les territoires de Hong Kong et Macao sont des Régions Administratives Spéciales de la République populaire de Chine habilitées à conserver pendant cinquante ans après leur rétrocession leurs systèmes juridiques antérieurs et un "haut degré d'autonomie".

En conséquence, et sauf indications contraires, **les informations contenues dans la présente monographie ne s'appliquent pas à la République populaire de Chine**. Pour tous renseignements sur la République populaire de Chine, se reporter à la monographie "Chine" de la Maison des Français de l'étranger.

"Heung Gong" (Hong Kong) en cantonais signifie "rade parfumée".

1842 - L'île de Hong Kong est cédée aux Britanniques (traité de Nankin).

1860 - La péninsule de Kowloon l'est à son tour (convention de Pékin).

30 juin 1898 - Les "Nouveaux Territoires" sont cédés à bail pour 99 ans à la Grande-Bretagne par la seconde convention de Pékin.

1941-1945 - Occupation japonaise.

1975 - La Reine Elisabeth II est la première souveraine à se rendre à Hong Kong.

20 octobre 1981 - Adoption, par le Parlement britannique, du Nationality Act qui fait des habitants de Hong Kong des "citoyens d'un territoire dépendant de la Grande-Bretagne" sans droit de résidence, toutefois, en Grande-Bretagne.

19 décembre 1984 - Signature entre Londres et Pékin d'une "déclaration commune" prévoyant la rétrocession de l'ensemble du territoire à la Chine le 1er juillet 1997.

Décembre 1993 - Coup d'envoi des réformes législatives proposées par le gouverneur Patten. Ce projet déclenche une polémique entre Londres et Pékin.

Février-juin 1994 - Adoption, par le Conseil législatif, des réformes démocratiques proposées par le Gouverneur Chris Patten.

31 août 1994 - Adoption, par l'Assemblée populaire chinoise, d'une résolution prévoyant l'abolition, dès le 1er juillet 1997, des structures politiques mises en place par le Gouverneur Patten. Celles-ci seront pourtant préservées dans une large mesure.

1er juillet 1997 - Rétrocession de l'ensemble du Territoire à la Chine : transformation de Hong Kong en une Région Administrative Spéciale (RAS) de la République populaire de Chine (RPC). Cette Région Administrative Spéciale jouit d'un "haut degré d'autonomie", sauf en ce qui concerne les affaires étrangères et la défense. M. TUNG Chee-hwa devient Chef de l'Exécutif de la R.A.S. de Hong Kong.

23 octobre 1997 - Krach boursier à Hong Kong.

8 décembre 1997 - Election, pour la première fois, par un comité de 424 personnalités hongkongaises, de 36 députés de la R.A.S. à l'Assemblée Nationale Populaire (au nombre de 28 auparavant, ceux-ci étaient désignés par les autorités chinoises).

3 mai 1998 - Plan de relance économique annoncé par le gouvernement, en réaction aux premières indications de récession.

20 décembre 1999 - Retour de Macao à la Chine.

14 novembre 2001 - Entrée de la Chine à l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Mars 2002 - Le mandat de M. Tung Chee-hwa est renouvelé à la tête de l'exécutif, pour 5 ans.

23 novembre 2003 - Elections locales à Hong Kong. L'Alliance démocratique pour un meilleur Hong Kong (DAB, proche de Pékin) obtient 65 sièges aux Conseils de districts (Conseils municipaux) ; le Parti démocrate (opposition) en obtient 95. Le reste des 326 sièges est réparti entre des petites formations et nombre de candidats indépendants.

12 septembre 2004 - Elections législatives à Hong Kong. Les Hongkongais élisent, au suffrage universel direct, la moitié des 60 députés du Conseil législatif, l'autre moitié étant élue par des collèges professionnels. Les partis pro-Pékin obtiennent la majorité avec 34 sièges (12 à l'Alliance démocratique pour un meilleur Hong Kong et 10 au Parti libéral). Le Parti démocrate obtient pour sa part 9 sièges.

12 octobre 2004 - Visite officielle du Président Jacques Chirac à Hong Kong, la première d'un chef d'Etat français, dans le cadre d'une visite d'Etat de quatre jours en Chine.

10 mars 2005 - Démission de Tung Che-hwa, chef de l'exécutif de Hong Kong. Premier chinois à avoir pris les rênes de la colonie britannique après la rétrocession en 1997, il quitte le pouvoir officiellement pour raisons de santé deux ans avant la fin de son mandat. Donald Tsang le numéro deux du gouvernement, assure l'intérim du pouvoir jusqu'à la désignation du prochain dirigeant par un collège électoral le 10 juillet 2005

16 juin 2005 - Donald Tsang devient chef de l'exécutif de Hong Kong (Chine)

4 décembre 2005 - Manifestation des mouvements pro-démocratiques pour réclamer l'instauration du suffrage universel. Ce mode d'élection est inscrit dans la Loi fondamentale, Basic Law, du territoire, mais aucun calendrier n'est fixé pour son instauration. Les autorités de Pékin ont déjà opposé une fin de non recevoir à ces revendications, pour les élections de l'exécutif en 2007 et du Parlement en 2008. Le chef de l'exécutif, Donald Tsang, avait proposé quelques réformes pour désamorcer la crise : le nombre de députés du Legco, Conseil législatif, serait passé de 60 à 70 et le Comité électoral composé de 800 membres élargi à 1 600. Ces propositions avaient été jugées insuffisantes par les démocrates.

25 mars 2007- Donald Tsang est élu chef de l'exécutif de Hong Kong (Chine). Placé par Pékin à la tête de la région administrative spéciale de Hong Kong en 2005, Donald Tsang est réélu pour un mandat de 5 ans grâce au soutien de 649 membres d'un collège électoral de 800 délégués.

Dernière mise à jour : 21/07/2009

Constitution et gouvernement

Depuis le 1er juillet 1997, **Hong Kong est**, selon le principe "un pays, deux systèmes", **une Région Administrative Spéciale** (Special Administrative Region - SAR) de la République populaire de Chine, **ce qui lui garantit "un haut degré d'autonomie"**, sauf en ce qui concerne les affaires étrangères et la défense, qui relèvent quant à elles du Gouvernement central chinois.

Hong Kong est administré par un Chef de l'exécutif (Chief Executive) élu pour 5 ans par un collège électoral de 800 membres. Il est assisté d'un Conseil exécutif et d'un gouvernement.

Le gouvernement n'est responsable que devant le Chef de l'exécutif, M. Donald Tsang, réélu en 2007. Il se compose de quatorze ministres (Secretaries).

Le pouvoir exécutif est assisté d'un Conseil (Executive Council ou Exco) tandis qu'une assemblée législative (Legislative Council ou Legco), pour moitié élue au suffrage universel et pour moitié sur une base professionnelle, est chargée de l'adoption des lois.

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Langue

Les langues officielles de Hong Kong sont l'anglais, le cantonais et le mandarin.

Le cantonnais est le dialecte chinois le plus couramment parlé. L'anglais est plus particulièrement la langue des affaires. Toutes les publications officielles sont disponibles en anglais. Le mandarin est progressivement introduit dans les écoles depuis la rétrocession et n'est parlé que par un peu plus de 30% de la population.

Dernière mise à jour : 21/07/2009

Religion

On peut exercer librement le culte de son choix. Diverses religions sont représentées : bouddhisme, confucianisme, taoïsme, christianisme (10% de la population), islam, judaïsme, hindouisme...

Les chinois vénèrent en outre fréquemment les esprits des ancêtres, afin de les apaiser et d'obtenir leur protection. Les autels qui leurs sont dédiés sont très présents dans les appartements, les magasins ou les bureaux.

Dernière mise à jour : 21/07/2009

Géographie

Décalage horaire (par rapport à Paris) :

- en été, 6 heures de plus.
- en hiver, 7 heures de plus.

Situation

Présentation générale

D'une superficie totale de 1100 km², le territoire de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong est situé sur la côte sud de la Chine, à l'embouchure du fleuve Si-Kiang. Il comprend :

- l'île de Hong Kong (80 km²),
- les nombreuses îles environnantes, Lantau étant la plus grande (presque deux fois Hong Kong) mais peu peuplée.
- la ville (péninsule) de Kowloon (47 km²),
- les Nouveaux Territoires - loués à la Chine en 1898 par les Britanniques par un bail de 99 ans - qui couvrent 91% de la superficie totale. Les Nouveaux Territoires partagent, au nord, une frontière de 35,4 km avec la République populaire de Chine.

Le relief du Territoire est accidenté. La ville de Hong Kong se situe au niveau de la mer. Le point culminant de l'île est le Pic Victoria avec 554 mètres. Le Tai Mo Shan (958 mètres) est le point culminant des Nouveaux Territoires.

Liaisons avec la France

10.000 km séparent Hong Kong de la France.

Air France et Cathay Pacific assurent des liaisons aériennes quotidiennes.

La durée du vol direct est de 13 heures.

Les horaires des vols peuvent être consultés sur Internet www.adp.fr

Population

La population, estimée à 6,9 millions d'habitants, dont 3,6 millions de population active, est l'une des plus denses au monde.

La baisse de la natalité et l'allongement de la durée de vie entraînent un vieillissement de la population qui compte aujourd'hui 11% de plus de 65 ans et 16% de moins de 15 ans.

Plus de 95% des Hongkongais sont d'origine chinoise, en particulier de la province voisine du Guandong, et environ 60% d'entre eux sont nés sur le Territoire.

Quelque 530.000 immigrants de nationalités très diverses sont par ailleurs présents à Hong Kong (Philippins, Indonésiens, Américains, Britanniques, Canadiens et Australiens pour les principales communautés). Un peu plus de 40.000 ressortissants de l'Union européenne résident à Hong Kong.

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Climat

Le climat est de type sub-tropical. Les mois de mai à septembre sont chauds (26°-32°) avec une hygrométrie souvent supérieure à 90%. Les typhons, fréquents et violents, s'étalent de mai à octobre.

La période la plus agréable se situe de novembre à mars avec des températures comprises entre 17° et 26° et des précipitations réduites.

Les zones montagneuses sont plus ventilées et fraîches avec une humidité plus importante (condensations nuageuses). La végétation est de type tropical.

Températures

printemps : 25° à 30°,

été : 30° à 35°,

automne : 20° à 25°,

hiver : 10° à 15°.

Pluviométrie

maximale : 765 mm en août ;

minimale : 0,8 mm en novembre.

Degré hygrométrique : de 50 à 98%, le plus souvent au-delà de 80%.

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Villes principales

Hong Kong

L'île de Hong Kong ne représente que 7% de la superficie de la Région Administrative Spéciale. Elle en est le centre économique et financier en abritant le principal quartier des affaires, au nord. Plus d'un millier d'entreprises étrangères y ont implanté leur siège régional.

Elle est aujourd'hui le plus grand centre logistique d'Asie, doté du plus grand port en eau profonde de la zone.

Le centre de l'île, montagneux, et dans une moindre mesure le sud, comptent de nombreux parcs naturels.

La richesse et la diversité de son tissu économique permettent à Hong Kong d'être considérée comme une des mégapoles les plus dynamiques au monde. Sa surpopulation relative n'entraîne pas de problème particulier (il n'y a pas d'insécurité).

Kowloon

La péninsule de Kowloon, orientée vers l'île de Hong Kong, concentre lieux de commerce et de tourisme (boutiques, hôtels, musées, etc).

Kowloon, à l'instar de l'île de Hong Kong, présente une des densités de population les plus élevées au monde.

New Territories

Les Nouveaux Territoires incluent officiellement les îles environnantes (Lantau, la plus grande, abrite un aéroport) et occupent 91% de la superficie de la Région Administrative Spéciale.

Ils en représentent les principaux espaces ruraux.

Macao

Le territoire de Macao est constitué d'une presqu'île montagneuse, située à quelques kilomètres de Hong Kong, à l'embouchure de la Rivière des Perles.

Moins peuplée que Hong Kong avec seulement 460.000 habitants, Macao présente cependant une densité élevée de 18.811 habitants au km².

L'activité économique est fondée sur le tourisme et, de moins en moins, l'industrie textile et électronique.

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Economie

Présentation générale

Depuis le début de l'ouverture de l'économie chinoise, en 1978, le développement de Hong Kong s'est axé sur son rôle de plate-forme de services et de capitaux entre la Chine et le reste du monde.

Au secteur secondaire s'est substituée une puissante industrie de services dont une grande partie est exportée. Hong Kong s'est affirmé comme le principal centre de transit de marchandises d'Asie.

Après 4 années de croissance soutenue, la crise financière mondiale a conduit l'économie de Hong Kong à la récession au troisième trimestre 2008. Au cours du second semestre, la dégradation de l'environnement extérieur, provoquant un ralentissement des échanges commerciaux de Hong Kong, a entraîné un fléchissement important des composantes internes de la demande. De fait, le PIB du Territoire s'est contracté de - 0,5% au second semestre et s'élève pour l'ensemble de l'année 2008 à 2,5%, bien en deçà de la moyenne de 4 dernières années (7,25%). Le gouvernement table sur un recul de la croissance de -2,5% pour 2009.

La performance de l'économie hongkongaise repose principalement sur la robustesse de quatre secteurs économiques. Ces quatre piliers sont:

- le commerce et la logistique (27,4% du PIB)
- les services financiers (15,9% du PIB)
- les services aux entreprises (10,5% du PIB)
- le tourisme (3,2% du PIB)

Source : mission économique à HK

Agriculture

En raison du relief et de l'urbanisation, la surface agricole utile est extrêmement réduite (à peine 10% du territoire). L'agriculture locale étant limitée à la production maraîchère, l'élevage porcin et de volaille, Hong Kong importe donc massivement les denrées alimentaires dont elle a besoin.

Energies et Industries

Dépourvue de ressources naturelles, Hong Kong importe matières premières et énergie. Le textile, gros consommateur de main d'œuvre, demeure un secteur d'activité important suivi par la production de composants électroniques, grâce au volume des investissements étrangers et des activités d'assemblage dans l'horlogerie et la joaillerie.

Etant donné la complémentarité des rapports économiques entre la Chine continentale et Hong Kong, la quasi-totalité des sites industriels de la presqu'île ont été transplantés en Chine continentale, essentiellement dans la région voisine du Guangdong, mais restent contrôlés par les sièges situés à Hong Kong.

Services

Socle de l'économie hongkongaise, les services se répartissent en activités de commerce (import/export, distribution), services aux particuliers, services aux entreprises, services financiers, transport aérien et maritime, communications et stockage.

Aujourd'hui plaque tournante du commerce entre la Chine et le reste du monde, Hong Kong voit transiter un tiers du commerce extérieur chinois.

3^{ème} port de conteneurs et premier aéroport de fret au monde, Hong Kong dispose aussi des infrastructures de transports terrestres (métro, tramway, train, bus) les plus utilisées et les plus performantes de la planète.

Hong Kong est également la 3^{ème} place boursière et financière d'Asie après Tokyo.

Avec plus de 28 millions de visiteurs en 2007, le tourisme représente 3,2% du PIB

Pour en savoir plus : Mission économique française à Hong Kong :

- www.dgtpe.fr/se/hongkong/documents_new.asp
- www.dgtpe.fr/se/hongkong/documents_new.asp

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Principaux indices

PIB : 207,3 milliards de US\$

PIB / habitant : 29.850 US\$

Croissance annuelle : 2,5%

Taux d'inflation : 3,1% (janv.2009)

Taux de chômage : 3,6% (oct.2008)

Importations : 368,6 milliards de US\$

Exportations : 345,4 milliards de US\$

(Estimations 2007)

En 2008, Hong Kong est la 4ème puissance commerciale et la 2ème puissance financière en Asie. Elle est la 12ème puissance commerciale mondiale.

La Chine continentale est de loin son premier partenaire commercial.

La France est la 10ème destination des réexportations depuis Hong Kong et le 15ème fournisseur du territoire.

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Vie pratique

Entrée et séjour

Passeport, visa, permis de travail

Pour toute information sur les conditions de séjour à Hong-Kong, il est vivement conseillé de prendre l'attache des services consulaires chinois en France.

Attention : la réglementation de Hong Kong est distincte de celle de la Chine continentale pour ce qui concerne l'entrée et le séjour. Si l'on souhaite se rendre en Chine continentale depuis Hong Kong, il faut obtenir, avant le départ de France, un visa auprès des services consulaires de la République populaire de Chine. Il n'est actuellement pas possible, pour un étranger de passage à Hong Kong, d'obtenir sur place un visa pour la Chine continentale.

Les personnes souhaitant travailler à Hong Kong doivent solliciter un visa de travail avant leur arrivée sur le territoire. La procédure prend de 4 à 6 semaines et le visa accordé est renouvelable chaque année.

La demande est effectuée soit par l'employeur (le *sponsor*), soit par le candidat lui-même.

Les demandes se font soit directement auprès du département de l'immigration à Hong Kong, soit auprès de la représentation consulaire ou diplomatique la plus proche du domicile du postulant.

Il est également possible de solliciter un visa de travail sur la base d'un changement de statut de visa de tourisme en visa de travail. Cette technique du changement de statut est laissée à l'appréciation purement discrétionnaire du département de l'immigration qui pourra exiger du postulant qu'il fasse sa demande selon la procédure habituelle depuis son pays de résidence, l'obligeant ainsi à quitter le territoire.

En toute hypothèse et tant que la demande n'a pas abouti, il est rigoureusement interdit de travailler sous peine de sanctions pénales pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 50 000 dollars de Hong Kong d'amende.

Les formulaires à remplir sont assez complexes et le postulant, ainsi que son employeur, devront être assez précis dans leurs réponses.

Les documents suivants devront être fournis :

- la copie du passeport ;
- deux photos d'identité ;
- la copie du contrat de travail indiquant le salaire et les avantages sociaux ;
- la description du poste ;
- le curriculum vitae du postulant et la copie des diplômes, certificats et attestations prouvant l'expérience du postulant en relation avec le poste proposé ;
- la preuve d'une éventuelle résidence passée à Hong Kong.

Pour la société :

- la copie des documents de constitution de la société ;
- la copie du certificat d'immatriculation ;
- la copie des derniers comptes annuels et rapports d'audit ;
- les informations générales sur l'entreprise ;
- la liste du personnel ;
- une lettre expliquant en quoi l'emploi n'est pas susceptible d'être occupé par un résident de Hong Kong.

Si le postulant vient avec sa famille, chaque membre devra faire une demande de visa de personne à charge (*dependent visa*).

Le visa de personne à charge (*dependent visa*)

La famille accompagnant le postulant au visa de travail ou au visa d'investisseur doit faire une demande de visa de personne à charge (*dependent visa*) en même temps que le postulant principal. Ces visas sont faciles à obtenir sous réserve que le lien de famille soit reconnu par le département de l'immigration.

En pratique trois types de liens familiaux sont principalement visés :

- le conjoint,
- les enfants à charge célibataires de moins de 18 ans,
- les ascendants directs à charge de plus de 60 ans.

A ce jour, la possession de ce type de visa permet automatiquement de travailler, sans autre formalité.

La situation des couples non mariés est plus délicate et le compagnon ou la compagne du titulaire du visa principal ne pourra en théorie pas obtenir le droit de travailler sur le territoire. En pratique, cependant, il est possible de demander aux autorités locales, qui statuent au cas par cas, un visa de personne à charge.

Preuve devra être faite, par tous moyens (photos, lettres), d'une cohabitation préexistante à la venue dans la Région Administrative Spéciale. On note que, dans la majorité des cas, une lettre d'intention sur une union légale future facilite l'obtention d'un permis de séjour prolongé. Enfin, le titulaire du visa principal devra démontrer, outre la dépendance financière à son égard de l'accompagnant, sa capacité à supporter financièrement cette dépendance.

Il convient, par ailleurs, de préciser que le PACS n'est pas reconnu par le département de l'immigration.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Formalités douanières

Le transit maritime (délai d'expédition d'environ trois semaines) est préférable pour un déménagement volumineux. L'entreposage est très coûteux, aussi vaut-il mieux différer le déménagement de quelques semaines pour être certain de disposer d'un logement lors de l'arrivée du mobilier. Il est conseillé de faire appel aux services d'une société de transport international. Un inventaire des biens transportés sera à fournir.

S'agissant d'un déménagement international, il est primordial de s'entourer d'un maximum de garanties en faisant appel à un professionnel disposant de certifications reconnues (marque NF Service, ISO 9002, etc.).

En France, l'Association française des Déménageurs internationaux (AFDI) (www.csdeménagement.fr/afdi.asp) se porte garante de la qualité des prestations assurées par ses membres. Elle propose au particulier des renseignements pratiques, ainsi que des adresses pour organiser un déménagement à l'étranger. Il peut être utile de consulter son site Internet

Pour en savoir plus

- Article "[déménagement - départ de France](#)" sur le site de la Maison des Français de l'étranger.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Vaccination

Aucune vaccination n'est exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance de France.

Sont conseillées, pour des raisons médicales, :

- adultes : la mise à jour des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, ainsi que la vaccination contre la typhoïde, l'hépatite A et l'hépatite B.
- enfants : les vaccinations recommandées en France par le ministère de la Santé et, en particulier pour les longs séjours, BCG dès le premier mois et rougeole dès l'âge de 9 mois.

Il est préférable de réaliser toutes les vaccinations nécessaires avant de partir car, une fois sur place, des difficultés d'approvisionnement peuvent être rencontrées.

A noter que les règles applicables à Hong Kong et Macao sont différentes de celles qui s'appliquent au reste de la Chine.

Pour en savoir plus

- Article sur les vaccinations sur le site de la Maison des Français de l'étranger.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Animaux domestiques

Pour pouvoir importer un chien ou un chat à Hong Kong, vous devez présenter à l'arrivée sur le territoire :

- le carnet de vaccination de l'animal ;
- un certificat établi depuis moins de deux semaines par un vétérinaire attestant, notamment, qu'il n'a pas été relevé de cas de rage au cours des six mois précédents dans la région de provenance de l'animal, que son certificat de vaccination est à jour et qu'il ne présente aucun symptôme de maladie infectieuse.

Les chiens et chats de moins de deux mois ne sont pas admis sur le territoire. Ceux âgés de moins de cinq mois sont placés en quarantaine à leur arrivée jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de cinq mois.

Des informations détaillées et le formulaire à compléter par votre vétérinaire traitant avant le départ sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Protection de l'environnement (*Agriculture, Fisheries and Conservation Department*) de Hong Kong : www.afcd.gov.hk/ rubrique " quarantine and pesticides > import of animals and birds ".

Pour des informations générales sur ce thème, vous pouvez consulter l'article " animaux domestiques - départ de France " sur le site de la Maison des Français de l'étranger.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Maintien du contact avec la France

Ambassade et consulat de France

Vous trouverez les coordonnées du consulat général de France à Hong Kong à la rubrique " annuaires " de ce site. Il est compétent pour l'ensemble du territoire des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao.

Démarches administratives consulaires

Inscription au registre des Français établis hors de France

Dès votre arrivée dans le pays d'accueil, il est vivement recommandé d'accomplir certaines formalités auprès du consulat, notamment l'inscription au registre des Français établis hors de France. Même si cette démarche n'est pas obligatoire, elle est essentielle pour assurer efficacement votre protection consulaire en cas de difficulté ou de péril grave.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " démarches administratives " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Le droit de vote à l'étranger

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique sur les " [élections](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Français en difficulté

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " [Français en difficulté](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Dernière mise à jour : 08/09/2008.

Autorités françaises dans le pays

Réseau français de coopération et d'action culturelle

Les coordonnées des centres culturels, des alliances françaises, des instituts français, des instituts de recherche et des services de coopération et d'action culturelle de votre pays de résidence sont répertoriées dans le carnet d'adresse du [réseau français de coopération et d'action culturelle](#) à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique "services et formulaires > annuaires, adresses > réseau de coopération et d'action culturelle".

Service économique

Vous pouvez trouver les coordonnées et le site Internet du Service économique de votre pays de résidence en consultant le site Internet suivant : www.dgtpe.fr/se/ .

Vos élus à l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour toute information sur l'Assemblée des Français de l'étranger et pour connaître les conseillers et les Sénateurs qui représentent les Français établis hors de France, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : www.assemblee-afe.fr/ Rubrique "AFE > Annuaire" ;
- le Sénat au service des Français de l'étranger : www.expatries.senat.fr/

Associations dans le pays

Associations françaises

Français du monde - ADFE (Association démocratique des Français à l'étranger)

Président : M. René AICARDI

Téléphone : 37 52 62 15 (bureau) / 25 74 04 28 (privé)

Courriels : r.aicardi@assemblee-afe.fr / aicardir@yahoo.fr - Internet : www.francais-du-monde.net/

Union des Français de l'étranger (UFE)

Présidente : Mme Dominique CHASSET

c/o HK Institute of Languages - 6/F, Wellington Plaza - 56-58 Wellington Street - Central - Hong Kong

Téléphone : 25 23 61 99 - Télécopie :30 17 69 64

Courriel : contact@ufehongkong.hk - Internet : <http://ufehongkong.multiply.com/>

Hong Kong Accueil (Fédération internationale des accueils français et francophones à l'étranger - FIAFE)

Présidente : Mme Nathalie VINGRE

Adresse postale : Hong Kong Welcoming Association (Hong Kong Accueil) - Limited P.O. Box 2126 - General Post Office - Central - Hong Kong SAR

Courriel : contact@hkaccueil.com - Internet : www.hkaccueil.com/

Associations franco-chinoises

Chambre de commerce et d'industrie française en Chine

Unit 702-3 - 7/F Ruttonjee House - 11, Duddell Street - Central - Hong Kong

Téléphone : [852] 25 23 68 18 - Télécopie : [852] 25 24 14 28

Courriel : frencham@fccihk.com - Internet : www.fccihk.com/

Comité France Chine

55 avenue Bosquet - 75330 Paris cedex 07

Téléphone : 01 53 59 16 54 - Télécopie : 01 45 55 03 29

Courriel : cfc@medef.fr - Internet : www.comitefrancechine.com/

Pour en savoir plus

- Site Internet du consulat général de France à Hong Kong : www.consulfrance-hongkong.org/ rubrique " présence française > associations ".
- Article " [associations de Français à l'étranger](#) " sur le site de la Maison des Français de l'étranger.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Télévision - Radio

Il est possible de capter Radio France Internationale (RFI) en ondes moyennes sur 9570 kHz ou 9830 kHz ou encore via le satellite. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site suivant : www.rfi.fr/ rubrique " capter RFI ".

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Presse française

Les principaux quotidiens français, ainsi que quelques magazines, sont disponibles dans les grands hôtels et à l'aéroport. Une librairie assure la diffusion de la presse et des ouvrages français :

- **Parentèses**
14 Wellington Street - 2/ F Duke of Wellington House - Central - Hong Kong
Téléphone : [852] 25 26 92 15 - Télécopie : [852] 28 77 19 28
Courriel : parentez@netvigator.com

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Poste

L'acheminement du courrier prend en moyenne une semaine avec une bonne garantie de réception. Les bureaux de poste sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 14h. Ils sont fermés le dimanche et les jours fériés.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Téléphone - Internet

Les liaisons téléphoniques sont bonnes, rapides et bon marché.

La guerre des prix et la libéralisation du secteur des télécommunications ont entraîné une baisse des tarifs des appels internationaux à Hong Kong, désormais parmi les moins chers du monde.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Cadre de vie

Conditions générales de sécurité

Vous trouverez des informations, régulièrement actualisées, sur les conditions de sécurité à Hong-Kong sur le site " conseils aux voyageurs " du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " conseils aux voyageurs ".

Loisirs

Activités socioculturelles en français

L'Alliance française organise un certain nombre d'activités culturelles (projections de films notamment) et dispose d'une médiathèque.

Alliance Française

- Centre de Wanchai
1 & 2/F - 123 Hennessy Road - Wanchai - Hong Kong
Téléphone : [852] 25 27 78 25 - Télécopie : [852] 28 65 34 78
Courriel : info@alliancefrancaise.com - Internet : www.alliancefrancaise.com.hk/
- Centre de Jordan
G/F-3/F - 52 Jordan Road - Kowloon - Hong Kong
Téléphone : (852) 2730 3257

Le cinéma français est présent, en version française sous-titrée en anglais et en chinois, au rythme moyen de cinq films par an. Il existe deux festivals de films français : " French Cinépanorama " à l'Alliance Française et " French May ". Par ailleurs, le festival du film international de Hong Kong en mars comprend toujours plusieurs films français récents.

Les troupes de théâtre français et les spectacles musicaux (concerts, ballets, opéras) se produisent assez fréquemment dans le cadre de festivals (International Arts Festival, Festival du " French May ", etc.).

Des expositions d'artistes français sont organisées régulièrement.

Activités socioculturelles locales

Les salles de cinéma présentent en majorité des films chinois et américains. Le cinéma de Hong Kong rencontre depuis une décennie un succès croissant à l'étranger.

De nombreuses pièces de théâtre sont jouées chaque année en cantonais ou en mandarin. Des concerts de musique classique ou chinoise sont donnés chaque semaine.

Plusieurs centaines d'expositions (il s'agit souvent de peinture contemporaine occidentale ou chinoise) sont présentées dans des galeries privées ou publiques.

Les spectacles proposés sont généralement assez chers.

Le calendrier des manifestations culturelles est disponible sur le site de l'office de tourisme de Hong Kong : www.discoverhongkong.com/ . Ce site permet également d'effectuer ses réservations en ligne.

La télévision locale dispose de quatre chaînes et propose des programmes de qualité variable. Le satellite et le câble offrent l'accès à de nombreuses chaînes internationales et régionales.

Le guide "[s'installer à Hong Kong](#)" réalisé par la Mission économique française et la Chambre de commerce et d'industrie française de HK fournit des informations utiles sur les activités culturelles locales.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Tourisme

Hong Kong est un haut lieu du tourisme en raison de son site, de son attrait commercial et plus récemment de son rayonnement culturel.

Pour toute information sur le tourisme à Hong Kong, consulter le site Internet suivant : www.discoverhongkong.com/ .

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Fêtes légales

- Janvier ou février : Nouvel an chinois. C'est la plus importante fête de l'année.
- 5 avril : Ching Ming Festival. Les Chinois se rendent sur les tombes de leurs ancêtres.
- Pâques : le lundi de Pâques et le Vendredi Saint sont fériés.
- 1er mai : fête du travail.
- 11 mai : jour de la naissance de Bouddha.
- Mai ou juin (un jour) : Tuen Ng Festival. Des régates de bateaux-dragons sont organisées pour commémorer la mort de Qu Yuan qui, au III^e siècle avant JC, s'était jeté dans l'eau pour protester contre la corruption gangrenant l'Etat.
- 1er juillet : jour de la rétrocession de Hong Kong.
- Septembre ou en octobre (un jour) : lendemain de la fête de la mi-automne. Les Chinois se retrouvent en famille pour le dîner, puis sortent dans la rue, dans les parcs ou sur la plage.
- 1er octobre : fête nationale chinoise qui commémore la fondation de la République populaire de Chine en 1949.
- Octobre (un jour) : Chung Yeung Festival. Comme lors du Ching Ming Festival, les Chinois se rendent sur les tombes de leurs ancêtres.
- 25-26 décembre : jour de Noël et lendemain du jour de Noël.

Attention : de nombreuses fêtes se tenant à des dates mobiles, il est conseillé de consulter le site officiel du Gouvernement de Hong Kong : www.gov.hk/ Rubrique " about HK > general holidays ".

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Sports

Tous les sports peuvent être pratiqués, principalement dans des clubs, moyennant un abonnement coûteux.

Les courses hippiques ont lieu en principe deux fois par semaine. Les rencontres sportives sont fréquentes dans toutes les disciplines.

La pêche est possible. Un permis n'est nécessaire que pour pêcher dans les parcs régionaux.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Coût de la vie

Monnaie et change

L'unité monétaire est le dollar de Hong Kong.

En mai 2009, le dollar de Hong Kong valait 0,1 euro et un euro 10 dollars de Hong Kong.

Depuis fin 1983, la monnaie de Hong Kong est liée au dollar américain par un système de taux de change fixe qui garantit un taux de change d'environ 7,8 dollars Hong Kong pour 1 dollars US. En pratique, le cours fluctue très légèrement.

HSBC, Bank of China et Standard Chartered sont les trois institutions émettant les billets de Hong Kong pour le compte de la Hong Kong Monetary Authority.

L'approvisionnement en monnaie locale s'effectue dans les banques, les bureaux de change et aux nombreux distributeurs automatiques.

La plupart des devises sont acceptées sans problème. Les étrangers peuvent ouvrir des comptes en banque avec diverses devises. Les cartes de crédit internationales sont acceptées presque partout.

Convertisseur de devises : www.oanda.com/convert/classic

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Opérations bancaires

Les transferts de fonds s'effectuent aisément et rapidement.

Aucune déclaration n'est requise auprès de la Banque centrale.

Plusieurs banques françaises sont implantées à Hong Kong : Calyon, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole Asset Management, Natexis Banques Populaires et CIC.

Toutefois, elles n'ouvrent généralement pas de compte pour les particuliers.

Ouverture d'un compte en banque

Les deux principales banques de dépôt à Hong Kong sont :

- HSBC : www.hsbc.com.hk/
- et sa filiale Hang Seng Bank : www.hangseng.com/

Toutes les banques proposent deux types de comptes : les comptes courants et les comptes en principe destinés à l'épargne. Ces derniers, pour lesquels la procédure d'ouverture est très simple (présentation de documents d'identité et de justificatifs de domicile, dépôt initial), peuvent être utilisés comme comptes courants mais ne permettent pas d'avoir de chéquier, ni de carte de crédit. Les opérations qu'il est possible d'y effectuer sont le retrait et le dépôt de sommes aux guichets automatiques de la banque concernée, au moyen d'une carte spécifique.

Pour les comptes courants, si les chèques sont gratuits, en revanche les découverts ne sont pas tolérés et les pénalités, en cas de non respect de cette règle, sont très lourdes.

Dans tous les cas, il faut savoir que l'utilisation des guichets automatiques est à Hong Kong beaucoup plus large qu'en France : ces guichets permettent en effet non seulement de retirer de l'argent ou de connaître le solde de son compte, mais aussi d'encaisser des chèques, de déposer des espèces, de faire des virements, de commander des chèquiers, de payer des factures d'électricité ou de téléphone, etc. Ces machines se révèlent ainsi particulièrement utiles dans la vie de tous les jours.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Budget

Le candidat à l'expatriation devra se garder de chercher à apprécier sa situation en convertissant tous les chiffres en euros ou en tentant de déterminer le pouvoir d'achat en France du montant obtenu. Cette appréciation doit se faire avant tout sur le montant des dépenses dans le pays d'expatriation, qu'elles soient exprimées en monnaie locale ou en euros.

Des erreurs d'arrondis peuvent survenir.

Estimation du budget moyen mensuel nécessaire à un expatrié pour couvrir l'intégralité de ses dépenses :

- pour un célibataire : 35 000 à 45 000 dollars Hong Kong, soit 3 500 à 4 500 euros ;
- pour un couple : 50 000 à 60 000 dollars Hong Kong, soit 5 000 à 6 000 euros ;
- pour un couple avec 2 enfants (dans un petit appartement) : au moins 60 000 dollars Hong Kong, soit 6 000 euros.

(estimations 2009)

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Logement

Où se loger ?

Prix moyen d'une chambre d'hôtel (chambre double)	Dollars de Hong Kong	Euros
Grand tourisme	2 000	200
Moyen tourisme	1 000	100

Loyer mensuel quartier résidentiel	Dollars de Hong Kong	Euros
Prix du m ²	500	50
Studio	15 000	1 500
3 pièces	30 000	3 000
5 pièces	60 000	6 000

Loyer mensuel banlieue	Dollars de Hong Kong	Euros
Prix du m ²	150	15
Studio	5 000	500
3 pièces	10 000	1 000
5 pièces	20 000	2 000

Données 2009

Auberges de jeunesse

Le prix d'une chambre en auberge de jeunesse varie de 10 à 30 euros pour un adulte. Les possibilités d'hébergement chez l'habitant sont rares.

Pour en savoir plus :

Le guide "s'installer à Hong Kong" réalisé par la Mission économique française et la Chambre de commerce et d'industrie française de HK fournit des informations utiles sur la recherche d'un logement (notamment les coordonnées d'agences

immobilières francophones)

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Conditions de location

En raison des prix pratiqués à Hong Kong, de nombreuses entreprises prennent en charge le loyer de leurs salariés expatriés.

Les quartiers résidentiels sont ceux de Repulse Bay, Le Peak, Mid-Levels, Jardine Lookout, Stanley, Happy Valley, Pokfulam et Quarry Bay. Etant donné la forte densité de population, il est plus aisé de trouver un appartement vide ou meublé qu'une villa. Pour trouver un logement, un délai d'un mois est nécessaire et il est conseillé de faire appel à une agence immobilière. Le montant de sa commission correspond à un, voire deux, mois de loyer.

La durée des baux est généralement de deux ans. Le loyer est payable avec un mois d'avance. Il est nécessaire de faire procéder à un état des lieux.

Les charges locatives sont assez élevées à Hong Kong et représentent 5 à 10% du loyer, soit de 1 000 dollars Hong Kong (100 euros) pour un petit appartement à 10 000 dollars Hong Kong (800 euros) environ pour un appartement de 150 m². L'eau et l'électricité sont en sus de ces charges locatives. La climatisation est indispensable pendant 6 à 8 mois de l'année et entraîne de très importantes dépenses d'électricité. Le chauffage est nécessaire durant les mois de janvier et février.

La présence d'animaux est interdite dans les logements du secteur public. Dans le secteur privé, les propriétaires peuvent opposer un refus.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Equipements domestiques

Electricité

Le courant électrique est alternatif 220 volts, 50 périodes. Les prises sont triphasées et les normes erratiques, mais on trouve aisément des adaptateurs.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Mobilier, vaisselle

Le mobilier disponible sur place est en bois de rose, en rotin ou de style occidental moderne. Les prix sont souvent compétitifs, mais le rapport qualité/prix médiocre et le choix limité. Le linge de maison et la vaisselle sont plus chers qu'en France.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Alimentation

Conditions d'approvisionnement

La plupart des produits français sont commercialisés à Hong Kong et sont en moyenne de 20 à 30% plus chers qu'en France.

Le guide "s'installer à Hong Kong" réalisé par la Mission économique française et la Chambre de commerce et d'industrie française de HK fournit des informations utiles sur les achats alimentaires.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Coût de l'alimentation

Prix moyen d'un repas dans un restaurant

Selon la qualité, le coût d'un repas peut varier de 20 euros (repas pour 2 personnes dans une pizzeria) à 300 euros (dîner gastronomique).

Le pourboire n'est pas une pratique courante à Hong Kong, mais 10% pour le service peuvent être inclus dans l'addition dans certains restaurants gastronomiques.

Exemples de prix de quelques biens de consommation

Légumes

	dollars de Hong Kong	euros
Tomates (le kg)	30	3
Pommes de terre (le kg)	12	1,20

Fruits

	dollars de Hong Kong	euros
Pommes (le kg)	25,00	2,50
Oranges (le kg)	35	3,50
Bananes (le kg)	10	1

Viandes

	dollars de Hong Kong	euros
Veau filet (le kg)	250	25
Boeuf filet (le kg)	350	35
Porc (le kg)	160	16
Volaille (le kg)	90	9

Poissons

	dollars de Hong Kong	euros
Saumon frais (le kg)	280	28
Crevettes (le kg)	230	23

Produits laitiers

	dollars de Hong Kong	euros
Lait (litre)	25	2,50
Beurre (la livre)	45	4,50
Oeufs (les douze)	25	2,50

Boissons

	dollars de Hong Kong	euros
Eau minérale (le litre)	20	2
Soda (le litre)	16	1,60
Vins français (la bouteille)	de 100 à 3 000	de 10 à 300

Conserves

	dollars de Hong Kong	euros
Petits pois (250 g)	15	1,50

Epicerie

	dollars de Hong Kong	euros
Café (500g)	260	26
Thé (sachets)	10	1

Sucre en morceaux (le kg)	20	2
Huile (le litre)	35	3,50

Produits pour bébé

	dollars de Hong Kong	euros
Couches-culottes (les 56)	180	18

Données 2009

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Habillement - linge de maison

Des vêtements légers sont conseillés pour l'été et des vêtements de demi-saison pour l'hiver. Les vêtements chauds ne sont utiles qu'un mois par an. Si les disponibilités sur place en vêtements et chaussures sont bonnes, les prix sont en revanche plus élevés qu'en France (de 20 à 30% pour les grandes marques).

A noter que l'habillement formel est recommandé dans le monde du travail.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Automobiles

Importation

D'une manière générale, le grand nombre de constructeurs représentés sur le marché local (dont Renault et Peugeot) rend superflue l'importation d'un véhicule de France. En effet, l'importation, puis l'homologation d'un véhicule non commercialisé à Hong Kong, est une procédure lourde, longue et coûteuse, à déconseiller. En outre, les taxes à acquitter s'élèvent à environ 80% de la valeur du véhicule. Enfin, le volant à droite est, dans tous les cas, obligatoire.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Permis de conduire

Le permis de conduire international est reconnu pour un séjour de moins de 3 mois. Au-delà, l'établissement d'un permis local est nécessaire. Cette formalité est rapide et doit être effectuée auprès du ministère des Transports (*Department of Transport*).

Il est important de noter que le permis à fournir est celui du pays dans lequel a été effectivement passé l'examen de conduite. Un permis obtenu en l'échange d'un autre permis n'est pas accepté.

Pour en savoir plus sur ce thème, vous pouvez consulter l'article "[permis de conduire français - échange à l'étranger](#)" sur le site de la Maison des Français de l'étranger.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Assurances et taxes

Il est obligatoire se s'assurer au tiers auprès d'une compagnie locale. Plusieurs assureurs français sont représentés à Hong Kong. Il est également possible de contracter une assurance tous risques mais avec franchise obligatoire.

Dernière mise à jour : 29/05/2009.

Achat

Il est conseillé de choisir un véhicule avec climatisation. La boîte de vitesses automatiques est par ailleurs très répandue à Hong Kong.

Un contrôle technique a lieu tous les cinq ans.

Il existe un important marché d'occasion, à des prix intéressants. Le parc automobile de Hong Kong est en effet très récent. Les Chinois de Hong Kong changent fréquemment de voiture et répugnent à acheter des véhicules d'occasion.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Location

La plupart des grandes marques de location sont représentées à Hong Kong. La location est cependant peu pratiquée et les tarifs très élevés (de 50% supérieurs aux tarifs pratiqués en France).

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Pièces détachées

L'entretien, aisé, est assuré par le réseau commercial du constructeur. Toutefois, les tarifs sont généralement de 50% plus élevés que ceux pratiqués en France.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Transport

Sécurité

Si l'on possède un véhicule personnel, il est indispensable d'avoir un garage ou de résider à proximité d'un parking public. L'interdiction de stationnement dans la rue est généralisée.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Etat du réseau routier

La liberté de circulation dans le Territoire est totale, à l'exception de quelques parcs naturels. Il n'est pas possible de franchir la frontière chinoise avec un véhicule immatriculé à Hong Kong. Le réseau routier est en bon état.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Modes de transport préconisés localement

Le réseau de transports en commun est excellent (bus, métro, bateaux rapides).

Pratiques et d'un coût modique, ces moyens de transport sont en revanche très encombrés aux heures de pointe.

Le guide "[s'installer à Hong Kong](#)" réalisé par la Mission économique française et la Chambre de commerce et d'industrie française de HK fournit des informations utiles sur les moyens de transport locaux (taxis, bus, métro, bateaux).

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Système de soins

Le système de santé à Hong Kong est de bonne qualité. Les services médicaux sont parmi les plus performants au monde. La plupart des médecins ont fait leurs études dans les pays anglo-saxons et parlent anglais pour la plupart. Les médecins ne se déplacent jamais, les consultations sont courtes voire sommaires, les médicaments sont vendus par les médecins eux-mêmes, les antibiotiques sont désormais largement utilisés par les médecins.

Dans le cas d'une hospitalisation, les étrangers qui possèdent une carte d'identité de HK sont acceptés dans les hôpitaux publics gratuitement, sous réserve de l'acquittement d'un forfait hospitalier très faible mais il est nécessaire de patienter avant d'avoir accès au médecin. Les établissements semi-privés et privés pratiquent des tarifs plus élevés pour lesquels il convient de souscrire une assurance médicale à titre personnel si cette couverture n'est pas assurée dans le cadre de l'entreprise.

Bien que HK ne soit pas une zone marquée par les épidémies et les problèmes de santé, il convient de respecter les règles d'hygiène usuelles telles que laver les fruits et légumes, veiller à la fraîcheur des fruits de mer, cuire suffisamment la viande. A certaines périodes de l'année, des virus inconnus en France provoquent des fièvres de quelques jours.

La liste des médecins habituellement consultés par les français est disponible auprès du consulat : www.consulfrance-hongkong.org/spip.php > France-Hong Kong > J'arrive à Hong Kong > Médecin conseil du Poste

Vaccinations

Vaccinations recommandées d'un point de vue médical et basé sur des critères épidémiologiques :

Systématiquement :

- Hépatite A* (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an).

* pour les personnes nées avant 1945, ayant passé leur enfance dans un pays en développement ou ayant des antécédents d'ictère, une recherche préalable d'anticorps sériques (Ig G) peut permettre d'éviter une vaccination inutile.

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite : à jour.

- Eventuellement coqueluche, rougeole : Calendrier vaccinal 2008 publié par l'Institut de Veille Sanitaire

En fonction de la durée et des modalités du séjour :

- Typhoïde : si le séjour doit se dérouler dans des conditions d'hygiène précaires (pour les enfants : à partir de l'âge de 2 ans).

- Rage à titre préventif : pour des séjours prolongés en situation d'isolement (pour les enfants : dès qu'ils sont en âge de marcher).

- Hépatite B : pour des séjours fréquents ou prolongés.

NB : Pour les enfants, toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français devront également être à jour. Dans le cas d'un long séjour, les vaccinations contre l'hépatite B et contre la tuberculose sont recommandées dès la naissance et la vaccination antirougeoleuse, dès l'âge de 9 mois.

En fonction de la saison et des facteurs de risques individuels :

- Grippe : Pour tous les adultes et enfants (à partir de 6 mois) faisant l'objet d'une recommandation dans le calendrier vaccinal français, participant à un voyage notamment en groupe, ou en bateau de croisière.

Source : site du CIMED, guide "s'installer à Hong Kong", Conseils aux voyageurs (France diplomatie)

Pour de plus amples renseignements, consulter les sites Internet suivants :

Les informations actualisées de l'Institut de veille sanitaire : www.invs.sante.fr

Le site du CIMED : www.cimed.org

Le site de l'organisation mondiale de la santé : www.who.int (anglais et français)

Le site de l'Institut Pasteur de Paris www.pasteur.fr ou de Lille www.pasteur-lille.fr

Dernière mise à jour : 23/07/2009

Emploi, stage

Marché du travail

Contexte

Hong Kong compte près de 700 implantations françaises toutes origines juridiques confondues : filiales, succursales, bureaux de représentation, sociétés locales détenues par un Français.

La plupart de ces implantations ont été constituées dans les deux dernières décennies. Plus du tiers sont des sociétés créées localement à l'initiative d'un ressortissant français, sans lien juridique ou financier avec une société en France. Ce sont le plus souvent des bureaux commerciaux faisant du "sourcing" en Chine continentale ou des "start-up" du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Certaines emploient plus de 1 000 salariés en Chine continentale.

Parmi elles, les plus importantes en terme d'emploi sont :

- dans le secteur financier : BNP/Paribas, Calyon, Société Générale, Axa ;
- dans le secteur du luxe : filiales de LVMH, Hermès, filiales françaises du groupe Richemont ;
- dans le secteur du BTP (Bouygues, Bachy-Solétanche) et de la gestion de parkings (Vinci) ;
- dans la restauration collective : Sodexho.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Secteurs à fort et faible potentiel

Les postes les plus fréquemment proposés sont liés au commerce international (distribution, import-export, achats, transport) et aux services de conseil aux entreprises.

Les profils d'ingénieurs sont recherchés dans des domaines de compétences divers : communications, production, informatique

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Outils pour la recherche d'emploi

Média

- Hong Kong Jobs : www.hkjobs.com/
- Monster Hong Kong : www.monster.com.hk/
- Executives jobs in Hong Kong : <http://jobs.executives.hk/>
- Going Global : www.goinglobal.com/ rubrique "country profiles > Hong Kong"

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Organismes sur place pour la recherche d'emploi

Chambre de commerce et d'industrie française de Hong Kong (French Chamber of Commerce & Industry in Hong Kong)

Unit 1401 - 14/F - Euro Trade Centre - 21 - 23 Des Voeux Road - Central - Hong Kong

Téléphone : [852] 25 23 68 18 - Télécopie : [852] 25 24 14 28

Courriel : info@fccihk.com - frencham@fccihk.com - Internet : www.fccihk.com/

Une subvention versée par le Consulat Général de France à Hong Kong permet à la Chambre de commerce et d'industrie française de Hong Kong d'animer un service emploi qui accueille et oriente l'ensemble des Français à la recherche d'un emploi ou d'un stage. Il est possible de déposer son curriculum vitae en ligne (rubrique " recruitment ").

Mission économique de Hong Kong et Macao

Admiralty Centre - Tower II - 25/F - 18 Harcourt Road - Hong Kong

Adresse postale : GPO Box 2421 Hong Kong

Téléphone : [852] 37 52 91 00 - Télécopie : [852] 37 52 91 10

Courriel : hongkong@missioneco.org - Internet : www.dgtpe.fr/se/hongkong/

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Ce que recherchent les recruteurs

Si une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable, celle du mandarin est de plus en plus demandée. La connaissance de la langue locale, le cantonais, peut constituer un atout important car elle est une indication sur la capacité d'intégration. D'autres langues peuvent se révéler très utiles, voire déterminantes, dans l'obtention d'un emploi.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Après l'entretien

Lettre de remerciements

Exemple n°1

Dans cette lettre, le candidat remercie son interlocuteur pour l'entretien, retrace ses aptitudes et démontre que ses qualifications correspondent à l'emploi auquel il postule et surtout il confirme son intérêt pour le poste.

Date

Recruiter's name

Title

(fonction du recruteur)

Company name

Address

(adresse du destinataire)

Your address

(adresse de l'expéditeur)

Dear (recruiter's name),

The first paragraph is a simple thank you, and reminds the recruiter about the position for which you interviewed

Thank you for the opportunity to interview yesterday for (name the position). I enjoyed meeting you and learning more about (name of the company).

The second paragraph should briefly reiterate your skills and strengths for this position-why would you be the best person for this job?

After discussing this position with you, I am even more certain that my skills in ____ and ____, as well as my experience with ____ would benefit your company.

The last paragraph is a brief thank you

Thank you for your consideration. I look forward to hearing from you.

Sincerely,

Your Name

Exemple n°2

Recruiter's name

Recruiter's title (e.g. Director of Human Resources)

Name of the company

Address of the company

Dear (recruiter's name),

Thank you for meeting with me today. I enjoyed learning more about (name of the company) and hearing about your plans for market expansion.

In my current position I manage over 200 receivable accounts. Through an incentive program, I decreased turnaround time for incoming payments from 90 days to an overall average of 45 days.

As (name of the company) expands its market, tracking and improving receivables will be important. With my experience, we can accomplish these goals, save money, and maintain good client relations at the same time.

I look forward to our next discussion and the chance to meet with your CFO (Chief Financial Officer), (the person's name). In the meantime, please let me know if you'd like additional information.

Sincerely,

< sign here >

Lettre pour décliner une offre d'emploi

Exemple n°3 :

Recruiter's name

Name of the company

Address of the company

Dear (recruiter's name),

I appreciate your employment offer for (name the position). I am unable to accept the offer because I have taken a position with another firm.

It was a pleasure meeting you. Thank you for the opportunity to learn more about your firm and (name the position). Best wishes for continued success.

Sincerely,

< sign here >

Lettre pour accepter une offre d'emploi

Exemple n°4 :

Recruiter's name

Name of the company

Address of the company

Dear (recruiter's name),

I am happy to accept your offer to become (name the position) at (name the company)

Thank you for the assistance you have provided throughout the interviewing and negotiation process.

I look forward to my first day at your offices on (date). In the meantime, feel free to contact me at (phone number).

Sincerely,

< sign here >

PrepAsia, médiateur interculturel

PREPASIA

Vivre les différences culturelles

Auteur : association Prepasia www.prepasia.com

Les différences culturelles, politiques et linguistiques sont porteuses de problèmes entre Asiatiques et Français, même au cours de petites conversations anodines.

Certains traits concernent tous les Asiatiques tandis que d'autres caractérisent davantage l'Asie du Nord-Est, l'Asie bouddhiste ou bien l'Asie musulmane.

Traits communs à l'ensemble des Asiatiques :

Recherche de l'harmonie

Les Asiatiques ont une forte répugnance pour le conflit direct et ouvert, qu'ils considèrent comme socialement inacceptable. D'où la difficulté de dire non.

Le coupable est toujours celui qui rompt l'harmonie, déchire le tissu social. Il est par conséquent très mal vu de se mettre en colère, voire de hausser le ton.

Pour éviter le conflit, les décisions sont autant que possible prises collectivement car elles permettent de tenir compte des impératifs plus larges de la communauté par rapport à l'intérêt individuel.

Conformisme social

La conduite sociale la plus acceptable est celle qui passe inaperçue.

C'est le jugement d'autrui qui oriente les conduites.

Aussi, l'individu doit adopter une attitude conforme à ce que l'extérieur attend de lui. Le groupe l'emporte sur l'individu, d'où la difficulté à donner un avis personnel.

Face

La face correspond au statut, à la réputation, à l'image que l'on veut donner de soi et de son groupe.

C'est un crédit que la société confère à l'individu et qu'il s'efforce de préserver.

La pratique du discours indirect permet d'éviter tout risque de perte de face. La modestie affectée permet de donner de la face à l'autre.

Réunions professionnelles

En général, on ne sert pas la main sauf si un interlocuteur souhaite saluer à l'occidentale

Les cartes de visite sont importantes. Elles permettent de situer l'interlocuteur dans la hiérarchie sociale et s'échangent de façon formelle à une ou deux mains selon les pays.

Une tenue vestimentaire classique est recommandée surtout lors d'une première rencontre : costume pour les hommes et tailleur pour les femmes

Il est impoli de couper la parole à son interlocuteur. L'écoute de l'autre est primordiale et le silence est une forme de communication privilégiée.

Les cadeaux symbolisent l'amitié et l'espoir de futures bonnes relations ou bien sont remis en remerciements de services rendus.

Attention aux périodes de fête des différents pays avant de prévoir un voyage d'affaires : Nouvel an et période du Ramadan

Invitations à domicile

On se déchausse avant d'entrer dans une maison

Au nord, sphère privée et sphère publique sont séparées. Progressivement, en allant vers le sud, les deux sphères sont de plus en plus imbriquées.

Asie du nord-est

La ponctualité est de mise

La société est influencée par la pensée confucéenne, d'où un respect très marqué pour la hiérarchie.

L'âge est important. Les plus jeunes doivent le respect aux aînés

Attendez-vous à ce que l'on vous pose beaucoup de questions personnelles : âge, membres de votre famille, études, revenus, coût de biens courants , ce qui permet de vous situer dans l'échelle sociale.

A table, on ne termine jamais son assiette pour ne pas laisser penser à son hôte qu'on n'a pas assez mangé.

Asie musulmane

La main gauche servant aux ablutions intimes, on ne l'utilise pas pour toucher la nourriture ni pour rendre de l'argent à quelqu'un.

Il est également impoli de croiser les jambes, de parler les mains posées sur les hanches, signe de mépris, de colère ou d'agressivité dans la danse traditionnelle

La religion est importante, mieux vaut éviter de dire que l'on est athée

Le mariage est important, mieux vaut éviter de confier que l'on vit en concubinage

A table, il convient de finir son assiette de peur d'offenser celui qui a cuisiné le repas.

Pour les clients musulmans, il convient évidemment d'éviter certains cadeaux : alcool, objets en peau de porc

Asie bouddhiste

La tête est la partie la plus noble et les pieds la moins noble ; il est de ce fait impoli de pointer son pied vers son interlocuteur et de toucher la tête des gens y compris celle des enfants.

Il convient de montrer du respect aux bonzes et de se déchausser à l'entrée des temples. Les femmes doivent éviter tout contact avec les bonzes.

En Thaïlande, monarchie, patrie et religion sont sacrés : la famille royale est vénérée, les Thaïs cessent toute activité et se lèvent au moment de la diffusion quotidienne de l'hymne national.

Le bouddhisme est à la base de la culture thaïlandaise. Il enseigne la compassion et une considération sincère pour autrui (**namjai**), concepts qui génèrent une chaleur spontanée dans les relations

On comprendra aisément à travers ces quelques exemples, la nécessité avant son départ, d'être informé des usages locaux pour éviter tout malentendu et faciliter le développement des contacts sur place.

Protection sociale

Régime local de sécurité sociale

La protection sociale à Hong Kong est globalement moins développée qu'en France mais est une des plus développées d'Asie.

Il n'y existe ainsi pas de régime général obligatoire de sécurité sociale, sauf en ce qui concerne la couverture des accidents du travail, qui est obligatoire pour les entreprises et couvre à la fois les conséquences directes d'un éventuel accident (frais médicaux et pension d'invalidité) et la responsabilité civile de l'employeur.

L'absence de système général obligatoire de protection sociale ne conduit toutefois pas à l'inexistence de la protection sociale : les entreprises proposent en effet des **systèmes de protection volontaire**, incluant en général une couverture maladie/maternité, parfois une assurance pour les frais dentaires, et plus rarement une assurance-vie ou une adhésion à un fonds de pension.

Source : guide "s'installer à Hong Kong" réalisé par la Mission économique française et la Chambre de commerce et d'industrie française de HK.

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Convention de sécurité sociale

Ce chapitre traite de la protection sociale des Français au regard de la législation française et au regard du régime local.

Il n'existe pas de convention de sécurité sociale entre la France et Hong Kong.

Nos compatriotes peuvent notamment se trouver dans l'une des deux situations suivantes :

- Travailleurs salariés détachés dans le cadre de la législation française. Pourront également être détachés des ressortissants étrangers travaillant et résidant habituellement en France,
- Travailleurs français expatriés (salariés, non-salariés, retraités, autres catégories).

Pour en savoir plus

Pour vous informer sur la protection sociale des Français résidant à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur la protection sociale : www.mfe.org/default.aspx?SID=12098 .

La Maison des Français de l'étranger avec son bureau de la protection sociale vous informe sur les points suivants :

- [la Caisse des Français de l'étranger](#), organisme de sécurité sociale assurant aux expatriés la continuité du régime général ;
- [la CRE et l'IRCAFEX](#). Ces deux organismes prennent le relais des caisses complémentaires de retraite ARCCO et AGIRC ;
- [le GARP](#) (groupement des ASSEDIC de la région parisienne) dit "Caisse de chômage des expatriés". Cette caisse permet aux Français de l'étranger de bénéficier des dispositions de l'assurance chômage ;

Maison des Français de l'étranger

Bureau de la protection sociale

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 38 15 - Courriel : social@mfe.org

Convention fiscale

Hong Kong n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France, la situation fiscale de l'expatrié français dépend à la fois de la fiscalité interne française et de la fiscalité interne de Hong Kong.

En l'absence de convention fiscale, chacun des Etats concernés applique sans réserve son droit interne.

Conséquence : la combinaison des droits existants peut conduire à des doubles impositions.

Fiscalité du pays

Présentation

Le régime fiscal de Hong Kong se caractérise par la faiblesse de ses taux d'imposition, une déductibilité des charges simple et étendue et une assiette d'imposition étroite. Les incitations fiscales demeurent exceptionnelles.

Hong Kong bénéficie d'un régime fiscal léger, particulièrement favorable à l'implantation d'une entreprise : les taux sont faibles, l'assiette des impôts est étroite, le régime de déductibilité et d'amortissement est souple. Ces taux avantageux permettent, à l'évidence, d'encourager l'initiative individuelle et d'attirer l'implantation d'un nombre important de sociétés internationales. Ils permettent également aux salariés de conserver une part suffisante de leur revenu afin de financer, sur une base individuelle et volontaire, leur protection sociale.

Aperçu historique

Depuis le changement de souveraineté intervenu le 1er juillet 1997, Hong Kong est une Région Administrative Spéciale (RAS) de la République Populaire de Chine (RPC). En matière fiscale, les articles 106 et 108 de la Loi Fondamentale établissent la totale autonomie du Territoire. L'impôt sur le revenu a été institué en 1940 sur la base du système anglais (*War Revenue Ordinance*). Cette loi fut complétée en 1941, puis amendée par la suite pour devenir l'*Inland Revenue Ordinance* encore en vigueur aujourd'hui.

Accords bilatéraux

Hong Kong n'a signé, à ce jour, de convention fiscale de portée générale qu'avec la RPC, la Thaïlande, la Belgique et le Luxembourg. Cependant, elle négocie des conventions fiscales avec plusieurs pays européens. Elle est liée par convention fiscale dans le domaine du transport maritime avec 8 pays dont les Etats-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et avec 26 pays pour l'imposition des compagnies aériennes.

Il existe, depuis le 21 août 2007, un aménagement fiscal entre la République de Chine et Hong Kong en vue d'éviter la double imposition et de lutter contre l'évasion fiscale. Le texte de la convention avec la RPC peut être consulté à l'adresse suivante : www.ird.gov.hk/eng/pdf/dta_china_new_arrangement.pdf

La portée de l'accord prévoit une baisse significative des taux d'imposition sur les revenus directs et indirects générés par des investissements réalisés en Chine continentale à partir de Hong Kong. Un résident de Hong Kong demeurant en Chine continentale pour une durée supérieure à 183 jours calendaires et percevant des revenus n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu appliqué à Hong Kong, mais devra s'acquitter de ses obligations fiscales auprès des autorités de la RPC.

Hong Kong se déclare prêt à accepter la clause d'échange d'informations dans le cadre de ses accords fiscaux bilatéraux. Après avoir, depuis quatre ans, gelé ses négociations d'accords fiscaux en vue d'éviter la double imposition avec les grands pays de l'OCDE, dont la France, le Gouvernement de Hong Kong a annoncé qu'il souhaitait adapter sa législation interne afin d'entamer ou de finaliser une nouvelle génération d'accord bilatéraux conformes au modèle 2004 de l'OCDE et notamment à son article 26 concernant l'échange d'informations.

L'accord avec la France doit pouvoir être signé dès que la législation interne sera adaptée, ce qui pourrait être le cas en 2009.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Année fiscale

L'année fiscale commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Barème de l'impôt

Fiscalité directe

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu (*Salaries Tax*) est déterminé par application sur chaque tranche de revenu d'un taux progressif de 2% à 17%. Il est calculé sur l'assiette imposable nette, c'est à dire après imputation des frais déductibles et des abattements pour charge de famille.

Pour l'année fiscale 2009-2010, les contribuables bénéficieront d'une réduction de 50% de l'impôt sur le revenu dans la limite de 6 000 HKD, ainsi que de la suppression de la taxe foncière (*property tax*).

Conditions d'assujettissement - Assiette

En application du principe de territorialité, tout salaire généré à Hong Kong y est imposable. Lorsqu'un salarié passe moins de 60 jours par année fiscale à Hong Kong, il sera exempté de l'impôt. Au-delà, il peut demander à n'être imposé qu'au prorata du temps passé à Hong Kong. La rémunération (jetons de présence) versée à l'administrateur d'une société domiciliée localement, ainsi que les *stock options*, sont imposés comme un salaire.

Pour plus d'informations sur les principes comptables appliqués à Hong Kong, vous pouvez consulter le site Internet suivant :

- Hong Kong Institute of certified public accountants : www.hkicpa.org.hk/ rubrique " standards and technical > taxation "

Abattements

Tout contribuable peut prétendre à des abattements forfaitaires dont le montant dépend de sa situation de famille. Depuis 1999, mari et femme effectuent une déclaration séparée, les abattements relatifs aux enfants n'étant accordés qu'à un seul parent. Si le résultat aboutit à une taxation plus lourde, les époux peuvent revenir au système conjoint.

Charges déductibles

Les possibilités de déduction sont limitées : intérêts d'emprunt pour l'acquisition d'un logement à concurrence de 100 000 HKD, dons aux œuvres d'intérêt public dans la limite de 35% des revenus, dépenses de formation professionnelle requises par l'emploi occupé à concurrence de 60 000 HKD et soins aux personnes âgées placées en maisons d'accueil spécialisées à hauteur de 60 000 HKD.

L'impôt sur les bénéfices

La loi fiscale ne fait pas de distinction selon la nationalité du contribuable.

Les principaux impôts directs sont l'impôt sur les bénéfices (*Profits Tax*) et l'impôt sur les revenus salariaux (*Salaries Tax*).

Il n'y a pas de TVA, même si une taxe à la consommation s'applique sur un nombre limité de produits.

Principe de territorialité

En application de ce principe, seuls les revenus qui trouvent leur source sur le territoire de Hong Kong y sont imposables. Ainsi les revenus d'activités "offshore" d'une société domiciliée à Hong Kong sont exclus de l'assiette d'imposition.

Une société domiciliée localement (par exemple, une filiale) n'est pas imposable à Hong Kong pour ses activités en dehors du Territoire de la RAS et, inversement, une société de droit français est assujettie à l'impôt à Hong Kong au titre de l'activité d'un établissement permanent (succursale). En revanche, une société sans aucune forme d'implantation locale remportant un contrat sur Hong Kong y est imposable. Dans le cadre d'importations à Hong Kong, les ventes de biens ou prestations de services par une société étrangère ne sont pas imposées tant que l'essentiel de l'opération, et notamment la négociation et la conclusion du contrat, interviennent en dehors du territoire. Un simple bureau de représentation limitant son activité à des fonctions administratives (approche de la clientèle, suivi du paiement, gestion, comptabilité, à l'exclusion de toute négociation contractuelle) n'est pas redevable de l'impôt sur les bénéfices.

Détermination de la base imposable

Sont exonérés de l'impôt sur les profits :

- les plus-values mobilières ou immobilières, sauf achat spéculatif ;
- les dividendes ;
- les produits tirés de gains de change à l'occasion d'opérations de capital ou d'opérations ayant leur source à l'étranger.

Les comptes tenus selon les règles définies par l'ordre des experts-comptables (*Hong Kong Society of Accountancy*) sont présumés "fidèles et sincères".

Le taux d'imposition de la *Profit Tax* est de 16,5% du bénéfice imposable pour les personnes morales (*corporated business*) et de 15% pour les personnes physiques (*unincorporated business*).

Fiscalité indirecte

Droits de timbre (*Stamp Duty*)

Ils s'appliquent :

- aux transferts de propriété de terrains et immeubles (100 HKD pour les valeurs inférieures à 2 millions de HKD et entre 1,5 à 3,75 % pour les valeurs supérieures) ;
- aux baux (0,5% du loyer) ;
- aux cessions d'actions cotées à la bourse de Hong Kong (5 HKD + 0,2% du montant de la transaction).

Pour connaître le montant des droits de timbre en fonction du montant de l'opération, vous pouvez consulter le site Internet suivant :

- Inland Revenue Department : www.ird.gov.hk/ rubrique " tax information - others > stamp duty "

Droits d'enregistrement d'une activité commerciale

Dus par toute personne, physique ou morale, exerçant une activité commerciale à Hong Kong, ils s'élèvent à 2 450 HKD par an (6 550 HKD pour 3 ans) et à 673 HKD pour tout nouvel établissement ouvert sous le même nom. Une exemption peut être demandée par une personne exerçant en nom propre, lorsque le chiffre d'affaires mensuel n'excède pas 30 000 HKD ou 10 000 HKD pour les prestations de services.

Droits d'occupation des surfaces foncières

Calculés sur la valeur locative annuelle d'un bien immobilier, ils sont établis et perçus trimestriellement par l'administration des propriétés foncières (*Rating and Valuation Department*).

Les *Government rents* (3 % de la valeur locative) s'appliquent à certains immeubles seulement.

Les *Rates* (5 %) touchent la quasi-totalité des propriétés.

La charge du paiement de ces droits est généralement prévue dans le contrat de bail. A défaut, les "*Rates*" sont dus par l'occupant et les "*Government rents*" par le propriétaire.

Taxes à la consommation

Etablies et prélevées par le Département des douanes et droits indirects (*Customs et Excise Department*), elles ne frappent qu'un nombre limité de produits :

- Alcools : 100 % pour les spiritueux (à noter que les droits d'assises sur le vin et autres boissons alcoolisées de degré inférieur à 30° ont été supprimés en 2008) ;
- Tabacs : 1 206 HKD par lot de 1 000 cigarettes ;
- Carburants : de 6,06 à 6,82 HKD par litre et 2,89 HKD pour le diesel.

Il existe aussi une taxe sur l'immatriculation du 1er véhicule. Pour les véhicules particuliers, les taux appliqués sont les suivants :

- valeur inférieure à 150 000 HKD : 35%
- valeur comprise entre 150 000 et 300 000 HKD : 65%
- valeur comprise entre 300 000 et 500 000 HKD : 85%
- valeur supérieure à 500 000 : 100%.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Quitus fiscal

Le contribuable obtient une attestation fiscale (quitus), utile lors de la présentation de justificatifs auprès des autorités fiscales du pays dont il devient le résident

Coordonnées des centres d'information fiscale

Inland Revenue Department

Revenue Tower - 5 Gloucester Road - Wan Chai - Hong Kong

Téléphone : 187 80 88 - Télécopie : 25 98 60 01

Courriel : taxinfo@ird.gov.hk - Internet : www.ird.gov.hk/ rubrique " contact us "

Pour en savoir plus :

Une [fiche sur la fiscalité](#) à Hong Kong est disponible sur le site de la Mission économique française à HK.

Dernière mise à jour : 02/06/2009.

Scolarisation

Scolarisation dans le système français

Pour toute information sur la scolarisation dans le système français à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur les études et la scolarisation à l'adresse suivante : www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102 .

Vous y trouverez des renseignements sur :

- les établissements français du primaire et du secondaire à l'étranger ;
- les bourses scolaires et la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- les possibilités qui s'offrent à vous si votre enfant ne peut être scolarisé à l'étranger dans le système français (enseignement à distance par le CNED, programme français langue maternelle (FLAM), internats en France) ;
- les épreuves du baccalauréat à l'étranger ;
- les bourses d'études supérieures en France et à l'étranger ;
- l'équivalence des diplômes.

Enseignement supérieur

Il est possible de poursuivre des études supérieures dans les établissements suivants :

- The University of Hong Kong (www.hku.hk)
- The Chinese University of Hong Kong (www.cuhk.edu.hk/)
- The Hong Kong University of Science and Technology (www.ust.hk)
- City University of Hong Kong (www.cityu.edu.hk)
- Hong Kong Baptist University (www.hkbu.edu.hk)
- The Hong Kong Polytechnic University (www.polyu.edu.hk)

à condition de maîtriser parfaitement l'anglais et de soumettre son dossier de candidature à un comité *ad hoc*. Le nombre des places est très limité.

Il existe par ailleurs un Centre d'étude français sur la Chine contemporaine à Hong Kong. Créé en 1991, le CEFC est spécialisé dans l'étude des mutations politiques, économiques et sociales de la Chine populaire, Hong Kong, Macao et Taïwan. Pour plus d'informations consulter le site internet : www.cefc.com.hk

Pour en savoir plus : Site du [Consulat général de France à Hong Kong](#) > Service culturel » Coopération universitaire et pour le français » Coopération universitaire » Venir étudier à Hong Kong - mode d'emploi

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Pour en savoir plus

Librairies spécialisées

L'Astrolabe

46 rue de Provence - 75009 Paris

Tél. : 01 42 85 42 95 - Télécopie : 01 42 82 11 62

L'Harmattan

16 rue des Ecoles - 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 79 10 - Télécopie : 01 43 29 86 20

Courriel : harmattan1@wanadoo.fr

Internet : www.librairieharmattan.com et www.editions-harmattan.fr

Itinéraires Livres Voyages

60 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Tél. : 01 42 36 12 63 - Télécopie : 01 42 33 92 00

Courriel : itineraires@itineraires.com - Internet : www.itineraires.com

Ulysse

26 rue Saint Louis en l'Ile - 75004 Paris

Tél. : 01 43 25 17 35 - Télécopie : 01 43 29 52 10

Courriel : ulyссе@ulyссе.fr - Internet : www.ulyссе.fr

Librairie Le Phénix

72 boulevard de Sébastopol - 75003 Paris

Téléphone : 01 42 72 70 31 - Télécopie : 01 42 72 26 69

Courriel : contact@librairielephenix.fr - Internet : www.librairielephenix.fr

Librairie You Feng

66 rue Baudricourt

75013 Paris

Tél: 01 53 82 16 68 - Internet : you-feng.com/

45 rue Monsieur le Prince

75006 Paris

Tél: 01 43 25 86 98

Dernière mise à jour : 22/07/2009

Bibliographie

- *Hong Kong / Macau* (S. Fallon). Lonely Planet, 2005.
- *Le petit futé*, guide touristique Chine, Hong Kong, 2009
- *Guide Michelin*, 2009
- *Hong Kong*, Hachette Tourisme, 2007

- *Hong Kong, Chine* (David Lawson), L'Harmattan, 2002, 204 p.
- *L'essentiel d'un marché Chine*, Ubifrance, 2007/2008
- *S'implanter à Hong Kong*, Ubifrance, 2007
- *Ouvrir un point de vente à Hong Kong*, Mission économique de HK, 2008

Disponible sur internet :

- *S'installer à Hong Kong* (Laurence Huret / Philippe Kaspi). Chambre de commerce et d'industrie française à Hong Kong / Mission économique de Hong Kong, 2005 : www.dgtpe.fr/se/hongkong/documents_new.asp
- Site du Consulat général de France à Hong Kong : www.consulfrance-hongkong.org/spip.php (rubrique "France-Hong Kong")
- Site du Service économique à Hong Kong : www.dgtpe.fr/se/hongkong/

Dernière mise à jour : 22/07/2009